



### SAFETY FIRST

In reviewing observations of our Radiation Surveyors in this Bulletin, Dan and Mary Hanson, I noted a subtle but important point:

**Radiation safety is about both the patient and the dental staff.**

This professional reminder about dental office staff is a point which requires a pause and reflection.

The comment from the Hansons confirms a sufficient pattern, from their personal observations, limited personal observations, that dental staff expose themselves to radiation in an effort to assist “difficult patients”.

What immediately comes to mind from the comment is a Dental Assistant attempting to stay with a nervous child during an x-ray.

I can imagine, however, multiple scenarios where an individual is simply attempting to assist someone without considering the true long-term consequences of their goodwill gesture.

The New Brunswick Dental Society has been focused on radiation safety and there is much to be proud about when it comes to the progress made on this subject in the past several years.

Our past efforts on radiation were patient centered.

Our future efforts need must be broader.

The Hansons have challenged New Brunswick Dentists to reflect on this serious issue. My intention with this article is to reinforce the message and at a minimum encourage education of staff in the office.

In addition to the professional requirements that attract to healthcare professionals there are responsibilities as employers to ensure a safe workplace under provincial legislation overseen by WorkSafeNB. So this is both a professional matter and a responsibility as employers.

Remember Safety First!

### LA SÉCURITÉ D'ABORD

À la lecture des observations présentées dans ce Bulletin par nos agents de contrôle radiologique, Dan et Mary Hanson, j'ai remarqué un point subtil, mais important :

**la radioprotection concerne le patient et le personnel dentaire.**

Ce rappel professionnel au sujet du personnel dentaire est un point sur lequel il est important de s'arrêter et de réfléchir.

Ce commentaire de Dan et Mary Hanson confirme qu'il y a une tendance, fondée sur leurs propres observations, des observations personnelles limitées, selon laquelle le personnel dentaire s'expose aux rayonnements pour aider les « patients difficiles ».

L'exemple qui nous vient immédiatement en tête est celui d'un assistant dentaire qui accompagne un enfant nerveux pendant la prise d'une radiographie.

Je peux toutefois imaginer divers scénarios dans lesquels une personne tente simplement d'aider quelqu'un d'autre sans réfléchir aux véritables conséquences à long terme de son geste bien intentionné.

La Société dentaire du Nouveau-Brunswick a porté une attention particulière à la radioprotection et elle constate avec fierté les progrès accomplis au cours des dernières années.

Nos efforts passés étaient axés sur les patients.

Nos futurs efforts doivent être plus larges.

Les Hanson demandent aux dentistes du Nouveau-Brunswick de réfléchir à la gravité de cet enjeu. J'ai écrit le présent article en espérant renforcer ce message et, à tout le moins, mieux informer les employés.

En plus des conditions professionnelles qui attirent les travailleurs de la santé, les employeurs doivent offrir un milieu de travail sécuritaire qui respecte les lois provinciales surveillées par Travail sécuritaire NB. Il s'agit donc autant d'une question professionnelle que d'une responsabilité à titre d'employeur.

N'oubliez pas : la sécurité d'abord!